

Mairie  
1 rue de Meaux  
77220 Liverdy-en-Brie  
Mail : [mairie@liverdy.fr](mailto:mairie@liverdy.fr)  
Tél : 01.64.25.51.18

**ARRÊTÉ N° 2019/56 – V**

**L'enquête publique du zonage EU,  
par arrêté du 24 novembre 2019,  
prévue du 18 novembre 2019 au 03 décembre 2019  
fait l'objet d'une prolongation.**

Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, article L2224-10,

Vu le code Générale des Collectivités, article R2224\_8,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles R.\*123-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Liverdy en Brie en date du 12 aout 2019 proposant le zonage de l'assainissement,

Vu les pièces du dossier relatives à la délimitation des zones d'assainissement à soumettre à l'enquête public,

Vu l'ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Melun en date du 10 octobre 2019 désignant,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La non publication dans la presse légale de 2 publications prévue entre 18 novembre 2019 et le 20 novembre 2019, ainsi qu'une erreur d'écriture sur la date d'accueil par le commissaire Enquêteur pour l'enquête publique au 03 décembre 2019, nous impose une **prolongation** de celle-ci **jusqu'au mercredi 18 décembre 2019, avec une permanence du Commissaire Enquêteur, le mercredi 18 décembre 2019 de 09h 00 à 12h00 en mairie - Salle du Conseil Municipal.**

**Article 2 :** Un avis au public sera fait sur les panneaux d'affichage communaux et électroniques. La prolongation fera l'objet d'une publication en date du 09 décembre 2019 dans les journaux suivants : Le parisien 77 et la République de Seine et Marne.

Un exemplaire des deux journaux sera joint au dossier dès leur parution.

**Article 3 :** Toute information complémentaire pourra être demandée auprès de Monsieur Le Maire de Liverdy en Brie :

- Soit par courrier : 1 rue de Meaux 77220 LIVERDY EN BRIE
- Soit par courrier électronique à l'adresse : [assainissement@liverdy.fr](mailto:assainissement@liverdy.fr)

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise pour attribution à chacun pour ce qui le concerne :

- Monsieur le Préfet de Seine Et Mane
- Au Président du Tribunal Administratif de Melun
- A Monsieur le Maire de Lierdy En Brie
- Au commissaire enquêteur titulaire et au commissaire enquêteur suppléant

**Article 5 :** Des copies du présent arrêté seront adressées à :

- Madame la Préfète (M.I.S.E.N.)
- Madame la Sous-Préfète de Provins
- Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Fait à Liverdy en Brie, le 02 Décembre 2019

Le Maire,  
M. Dominique CAUCHIE

